

Décision

Générale

colonial

Décision n° 243 concernant les services d'Etat.

n° 243

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 février 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 1er février 1960, la démission de son emploi offerte par Mme Kerpan, engagée à l'essai à compter du 29 décembre 1959 en qualité de secrétaire dactylographe, mise à la disposition de M. l'Inspecteur de la France d'Outre-Mer en mission. Mme Kerpan aura droit à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 1/16e de la rémunération qu'elle a perçue pour la durée de ses services.